



Président :
02 51 34 28 87

SOCIETE CENTRALE CANINE POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS DE FRANCE

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture
155, avenue Jean-Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS CEDEX
Téléphone (0) 1 49 37 54 00



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION UTILISATION NATIONALE SAUVETAGE A L'EAU

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DE SAUVETAGE à L'EAU

Procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2013 à NANTES

Etaient présents : Christian KARCHER, Alexandre BALZER, Daniel FROUIN, Daniel PINCON et Denis LE BERRE

Bilan de l'année écoulée. Licences, concours

LICENCES -576 licences, légère augmentation
par rapport à 2012 où nous en avons 563 licences

Répartition des licences : 321 licences clubs, 213 pour le CFCTNL et 42 licences clubs étrangers

concours-28 concours étaient proposés au calendrier, 3 ont été annulés

Ces 28 concours représentent une participation de 510 chiens tous degrés confondus

| | 1er degré | 2eme degré | 3eme degré | Sélectif | Brevet mer | total |
|---------------|-----------|------------|------------|----------|------------|-------|
| Participation | 150 | 123 | 75 | 147 | 15 | 510 |
| Douce | 114 | 94 | 58 | 110 | | 376 |
| Mer | 36 | 29 | 17 | 37 | 15 | 134 |
| excellent | 105 | 51 | 13 | 65 | 7 | 241 |

557 participations en 2012 - 640 en 2011. Nous enregistrons une baisse constante depuis 2 ans. Par contre le manque de participation au brevet Mer ne va pas sans poser quelques interrogations.

Championnat et coupe 2013

Championnat de France

Le championnat de France a été organisé par le club de la Pommerit Jaudy le 13 octobre à TREVOU - TRIGUIGNEC plage de TRISTEL. Vainqueur, Dear'Val avec 107 points, Terre Neuve à Monsieur Jean Yves FAGUER du club de la Pommerit Jaudy, deuxième Vanilla Sky avec 106 points, Golden Retriever à Madame Jeanne LE BERRE du club Atlantique terre neuve et Leurs Amis. Troisième, Dana avec 97 points, Terre Neuve à Monsieur Heckendorn Fabien de la section de Cholet.

Coupe de France

La coupe de France a été organisée par le club Nauticanin le 15 septembre à Lure. Vainqueur, Vanilla Sky avec 91 points, Golden Retriever à Madame Jeanne LE BERRE du club Atlantique terre neuve et Leurs

Amis. Deuxième Ami Swan avec 88.5 points, Golden Retriever à Madame Rougier Marie Charlotte du club Canin de Sauvetage Aquatique. Troisième, Dolly Dot avec 85.75 points, Terre Neuve à Monsieur Moeys Lien du club des Yeodogs (Belgique).

Projet calendrier 2014

Au calendrier provisoire, 25 clubs et sections ont proposé des dates de concours réparties d'avril à octobre.

Le secrétariat signale qu'il y a des difficultés pour obtenir les demandes d'autorisations des Société Canine Régionales.

Coupe et championnat de France 2014

Coupe de France: Le club du LAC 37 a déposé sa candidature suite à la remarque mentionnée sur le site de la CUNSE, la Commission l'en remercie et souhaite ne plus avoir à chercher d'éventuels organisateurs. La coupe de France aura lieu les 2 et 3 août 2014 à HOMMES si le club obtient l'autorisation de la Société Canine du Centre.

Sélection pour la coupe de France : 24 chiens sont sélectionnables

Juge pressenti, Bernard POUVESLE

Plongeurs pressentis, Franck PHILLIP, Jean Michel ICARD

Pour 2015, le club CCSA(Club Canin de Sauvetage Aquatique) a déposé sa candidature pour l'organisation de la coupe à MAYET DE MONTAGNE (ALLIER- 03). La commission a donné un avis favorable.

Championnat de France: Le championnat sera organisé par la section de la Presqu'Île du Club du Terre-Neuve et Landseer les 21 et 22 juin 2014 à URVILLE-NACQUEVILLE (50).

Sélection championnat de France : seulement 7 chiens sont sélectionnables.

Le manque de candidat au Brevet Mer signalé plus haut fera partie d'une réflexion générale avec l'ensemble des juges et des propositions concrètes de refonte ou de modifications du règlement seront étudiées. En attendant, la décision a été prise par la Commission de retenir pour le championnat 2014 et à titre exceptionnel les chiens qui ont tenté le brevet mer en 2013.

Juges pressentis : Pour le suivi, Dominique GRE et les exercices Stéphane LINQUE

Plongeurs pressentis: Dominique Papin, Denis Le Berre.

La Commission attend des propositions de candidature pour l'organisation en 2015.

Projets 2014, licences

Licences:

Le projet licences 2014 sera soumis au comité de la SCC le 17 décembre 2013

Nous avons évoqué ces nouvelles dispositions au cours de notre dernière réunion, néanmoins quelques précisions utiles sont mentionnées ci-dessous.

Chaque club aura un identifiant donné au Président qui lui permettra de saisir ses licences via le site de la SCC.

Il faudra compter un délai de 2 semaines pour obtenir sa licence. La Commission ne pourra pas intervenir, il sera donc inutile de la responsabiliser. Les Présidents des clubs vont être informés et seront les seuls interlocuteurs de leurs adhérents.

La Commission aura un code d'accès afin de visualiser les licences déposées et pourra renseigner les clubs.

Le Prix de la licence est fixée à 10€ et 5€ pour une licence conducteur, voir le détail dans le PV précédent.

Cette nouvelle disposition nous impose une harmonisation des feuilles d'engagements où devra figurer la photocopie de la licence. Un modèle sera disponible sur le site de la CUNSE pour les organisateurs de concours et sera le même pour tous, toutefois quelques personnalisations seront admises.

Dossiers juges

Les deux candidats, Denis LE BERRE et Alexandre ALLAIRE ayant été reçu à l'examen préliminaire de la commission seront inscrits à la prochaine session de la SCC en 2014

Mr Eric Prunier ne pratique plus la discipline depuis plusieurs années, ne participe pas aux activités de la Commission, nous demandons à la Commission des juges de lui demander s'il veut continuer son activité de juge.

règlements

Aménagement du Brevet mer: Afin de répondre et de faciliter l'accès au brevet de sauvetage en mer et de prendre en compte le bien être animal, le temps de natation sera réduit à 30 minutes. Les conducteurs qui le souhaitent auront la possibilité de continuer les exercices même en cas d'échec. Ils seront NC (Non classés) mais totaliseront les points obtenus pour rentrer dans la sélection au championnat de l'année suivante au quatrième rang. Cette mesure a été soumise aux juges et prise par la Commission afin d'attirer les concurrents à ce niveau qui correspond au but final de l'apprentissage et de le démystifier pour certain. Il a été également demandé aux juges d'en faire la promotion. Cette mesure fera l'objet d'une évaluation sur plusieurs années.

Aménagement du règlement pour 2014: Comme pour le Brevet mer décrit ci-dessus, les concurrents qui le souhaitent pourront effectuer la totalité des exercices dans tous les degrés, même en cas d'échec à un exercice. Par contre, le nombre d'essais sera limité à 2. En cas d'échec, le concurrent qui souhaite continuer n'aura plus qu'un seul essai par exercice. Le chien sera Non Classé.

Egalement, la commission propose de limiter le nombre d'engagement sur une journée de concours. Le nombre de chiens par juge et par jour sera au maximum limité à 25.

Questions diverses

Nous constatons un relâchement de la part des clubs et des sections dans la gestion administrative et en l'occurrence dans l'envoi des résultats de concours. Ces résultats sont la seule source qui nous permet d'établir la liste des chiens sélectionnables au championnat et à la coupe. De plus trop d'erreurs ont été constatées sur la saisie des qualifications.

Un exemplaire des feuilles de résultats ainsi que le chèque de redevance par chien seront remis aux juges ayant officié à la fin du concours qui les transmettront à la CUNSE. Les clubs feront le nécessaire pour que cette règle soit respectée.

Attribution du CACT et du RCACT dans notre discipline

La commission demande à la SCC la possibilité d'attribuer ces qualificatifs à compter du 1^{er} Janvier 2014.

Un juge pourra décerner à un concurrent un CACT (Certificat d'aptitude au championnat de travail) au 1er et RCACT(réserve) au 2ème pour les épreuves du 3ème degré et du Brevet Mer ayant totalisé au minimum 80 points .

Demande de dérogation pour l'Ile de la Réunion

Pour favoriser le développement où est implanté le club d'ARSE, un plongeur qui officie dans le concours peut également présenter un chien dans un degré différent le même jour. Cette dérogation est accordée ainsi que l'organisation des deux concours consécutifs avec le même juge. Cette disposition est valable uniquement pour l'Ile de la Réunion et pour l'année 2014

Bien amicalement,

Le Président de la CUNSE

C. KARCHER